

Bibliothèque



Les bénévoles avec l'aide de la municipalité assurent des permanences les :

- mercredi 14h30 à 17h30
- vendredi 16h à 18h
- samedi 10h à 12h

Toutes personnes souhaitant participer, s'investir pour des animations, ateliers... seront les bienvenues. Merci de vous inscrire à la bibliothèque les jours d'ouverture ou en mairie.

3 décembre : Matinée création de Noël pour les enfants. Chaque enfant repartira avec son œuvre.

Des matinées à thème seront proposées courant de l'année.

Bâtiments



La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie a repris en septembre.

Les menuiseries extérieures ont été livrées, l'électricité, les plafonds et les cloisons sont en cours de réalisation. Février devrait voir l'achèvement des travaux de restauration de cet édifice.

Quant au chauffage de « l'ex salle cantonale » l'installation est terminée, nos aînés ont pu constater son bon fonctionnement lors du repas des Aînés du 5 novembre.



Manifestations 2023 (suite) selon les mesures sanitaires (Covid)

10 juin Fête du tennis Gymnase

11 juin Randonnée (Comité des Fêtes)

24 juin Fête de l'école Le Chat Perché

25 juin Vide grenier (Foot) stade

14 juillet Animations et feu d'artifice Etang 16 h

27 juillet Marché des producteurs Etang

2 septembre Journée des Associations Gymnase

8 septembre Assemblée générale (Foyer des Jeunes) 19 h

15 septembre Concours de belote (club de la Barouze) salle cantonale

6 octobre Assemblée générale (Force Center) salle des associations

28 Octobre Ste Barbe (Pompiers) Caserne

29 Octobre Fermeture de la pêche étang

1^{er} novembre Le Souvenir Français fleurissement des tombes de tous les soldats morts pour la France cimetière

11 novembre Commémoration Armistice Anciens Combattants place de l'église

18 novembre Repas des Aînés salle cantonale

2-3 ou 16-17 décembre Compétition (Force Center) gymnase

5 décembre Hommage aux morts en Afrique du Nord place de l'église

15 décembre Spectacle de Noël des enfants Foyer Gigot

15 décembre Fête de Noël UCCA Place de l'église 18 h - 23 h

Centre de Loisirs 2022

Cet été le centre de loisirs a accueilli entre 15 et 18 enfants par semaine (âgés de 3 à 11 ans) venant de la commune et de certaines communes limitrophes.

Plusieurs activités et sorties ont été réalisées. Chaque semaine avait un thème différent.

1^{er} semaine les contes, atelier de création, visite, pique-nique, piscine. **2^{ème} semaine** les animaux, création de masques et plus, jeux de mimes, piscine et bio parc. **3^{ème}**, le cinéma, création et mise en scène d'un film, cinéma, piscine et bibliothèque. **4^{ème}** le sport, gymnase, parc de la Vallée, pique-nique, olympiades, piscine et bibliothèque. **5^{ème}** semaine la nature, étang, collecte de végétaux, fabrication d'un tableau, promenade sur les sentes de Fondoire, piscine, gymnase et bibliothèque.



Recensement de la population 2023

Vous allez être recensé en 2023.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

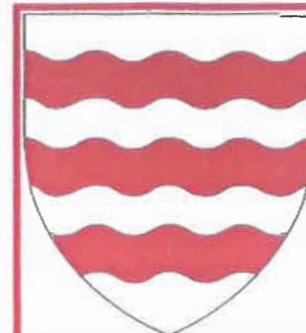
Elles seront transmises à l'Insee pour établir **des statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Vous serez prévenu par la mairie.

Encore plus simple par internet à partir du 19 janvier 2023 : www.le-recensement-et-moi.fr



LES TROIS-MOUTIERS

Décembre 2023

Le grand JOURNAL des petites infos

Edito

Chères Trimoustériennes et Chers Trimoustériens,



Pour notre dernier journal de l'année, je vous fais part des récentes actualités communales et vous communique également des liens relatifs à la préservation de notre planète, qui est l'affaire de tous.

Cette année, encore, nous avons été particulièrement touchés par la sécheresse. Je vous incite à adopter les bons gestes pour économiser l'eau. Des gestes simples à employer au quotidien qui vous sont suggérés sur le site de Eaux de Vienne Siveer à l'adresse suivante : <https://www.eauxdeviennes.fr/>. Et aussi, en matière de traitement, la législation s'est durcie et pas seulement envers les agriculteurs, et je vous invite également à consulter le site suivant relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires : <https://www.vienne.gouv.fr/Fonctions-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Qualite-de-la-ressource-en-eau/Phytosanitaires/Charte-d-engagement-departementale-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phyto-sanitaires>.

Nous sommes toujours dans une dynamique de travaux avec un nouveau chantier d'envergure. Nous avons déposé un permis de démolir dans le cadre de la réhabilitation du site de la coopérative. L'objectif était de récupérer du foncier dédié à l'habitat. Seule la gare sera conservée et restaurée.

A cela s'ajoute un nouveau service, puisque la commune a été retenue par le ministère de l'intérieur pour instruire les demandes de Carte Nationale d'identité (CNI) et les passeports. Cette prestation sera traitée sur rendez-vous prochainement. Nous vous informerons via le site internet et l'application intramuros.

Aussi, le conseil municipal a accepté la programmation d'une séance de cinéma en plein air qui aura lieu le 2 septembre 2023. Le film n'a pas encore été sélectionné, nous vous en ferons part ultérieurement. J'espère retrouver les trimoustériens à cet événement.

D'autres festivités vous seront proposées durant l'été 2023.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à l'occasion des vœux qui se dérouleront le 6 janvier prochain à 19 h 00 à la salle cantonale.

Bien cordialement,

Le Maire - Marie-Jeanne Bellamy

L'image du semestre



Manifestations 2023

selon les mesures sanitaires (Covid)

6 janvier vœux de la municipalité salle cantonale 20 h 30

7 janvier tournoi de foot gymnase 14 h (jeunes) 18 h (seniors)

23 janvier Conseil d'administration (ADMIR) galette des rois Foyer Gigot

27 janvier Assemblée générale (Pompiers) caserne. 19 h 30

27 janvier Théâtre (Foyer des jeunes) salle cantonale 20 h 30

28 janvier Théâtre (Foyer des jeunes) salle cantonale 14 h et 20 h 30

29 janvier Théâtre (Foyer des jeunes) salle cantonale 14 h

17 février Concours de belote (Club de la Barouze) salle cantonale

A définir Chorale A Kat'voix

4 mars dîner dansant 20 h 30 Foyer Gigot (foot)

23 mars Assemblée générale (Comité des fêtes)

25 mars Soirée tartiflette (Pompiers) salle cantonale 19 h

25 mars ouverture de la pêche étang communal

1^{er} mai Foire à la tomate Centre bourg

8 mai Commémoration Fête de la victoire Anciens Combattants Place de l'église

12 mai Concours de belote (Club de la Barouze) salle cantonale

9 juin Assemblée générale (Foot) stade 19 h

10 juin Tournoi de foot City stade 14 h



Site internet / Page Facebook



Le nouveau site est accessible à cette adresse : <https://3-moutiers.fr>

Vous pouvez aussi suivre les actualités de la commune via la page Facebook : <https://www.facebook.com/LES3MOUTIERS/>

L'application Intramuros, il vous faut télécharger l'application, elle est gratuite.

Sécurité

Nous vous rappelons que les trottoirs doivent être réservés à la libre circulation des piétons.

Merci de retirer vos containers après le passage du camion et de ne pas vous stationner même pour une courte durée.

Respecter les usagers et les travaux d'aménagement ne sont que du bon sens civique.

Attention, d'autres contrôles seront effectués par la gendarmerie.



Environnement



Matinée verte : Le 18 mars. Départ à l'étang des Trois-Moutiers.

Economie d'énergie : Le Conseil municipal a pris la décision cette année, pour contribuer aux économies d'énergie, de ne pas installer les illuminations de Noël.

L'éclairage public a été réduit également et s'arrête de 22h à 6h30.

Cours d'eau et berges



En application des articles L215.14 et suivants, du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation, retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Ecole

Le Chat Perché a accueilli en septembre 136 enfants répartis de la maternelle au CM2.

La fête de Noël des enfants aura lieu le 16 décembre avec : spectacle, repas de Noël et distribution de jouets.

Nous remercions les enfants de CM1 - CM2. Ils se sont exprimés sur le respect de la nature et de l'environnement par des dessins. Vous pourrez prochainement les admirer sur certaines poubelles de la commune et commerces.



Voirie



Travaux réalisés en 2022 :

Aménagement de la rue du Verger Mondon, de la venelle de l'ancienne Barouze, de la route des Montagnes et accès à la chapelle, de la route de la Tourette à Vaon (partie basse) avec tapis d'enrobé et calage des accotements en calcaire.

Gestion du pluvial au carrefour des Meuniers et de la route des Monteils.

Aménagement des trottoirs place St Laurent à Bernazay.

Aménagement de la route de Roche Vernaize à la route de St Drémond (section haute).

Réparations des chaussées des voies communales sur le territoire de la commune.

Ces travaux seront terminés fin novembre, début décembre selon la météo.

Les travaux d'aménagement du centre bourg - RD347 par l'entreprise TPPL se poursuivent sans aucun retard, la météo étant assez clémente pour l'instant.

Solidarité voisins



En raison de cambriolages sur le territoire de la commune, nous vous demandons d'être vigilants et d'informer la gendarmerie de tout ce qui vous semble suspect, anormal, déroutant...

Le monde sportif



Force Center 86 : le 4 décembre Force Center 86 organise un ¼ de finale de force athlétique, sous l'égide de la Fédération Sportive de Force Athlétique (FSFA).

Lors de cette manifestation vous pourrez voir les compétiteurs des Trois-Moutiers ainsi que des athlètes de départements différents. L'objectif est de valider la qualification pour les finales nationales FFSA de mars 2023.

Le club de tennis des Trois-Moutiers relance les inscriptions pour la nouvelle saison.

Pour tous renseignements contactez Yannick PIERRE (06.31.78.40.37) ou Guillaume HUPON (06.15.88.90.39)

Le club de foot des Trois-Moutiers augmente son effectif avec la création d'une équipe féminine séniors à 8.

Plan communal de Sauvegarde (PCS)



Le Plan Communal de Sauvegarde a été signé. Il est maintenant librement consultable en mairie.

Marché couvert

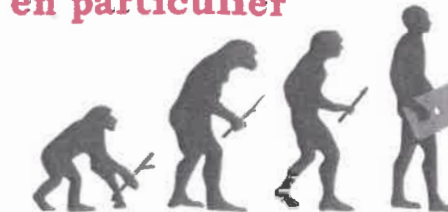


Tous les samedis matin, présence de Carène Meunier, Du Fil au Bois Créa, couturière et Virginie Fardeau, O Clair de Lune, créatrice.

Possibilités de commander des paniers garnis (légumes, champignons, fromages etc.) de produits locaux.

Du Loudunais en général et des Trois-Moutiers en particulier

7^{ème} partie Le grand changement



Rappel : Après la révolution Française, l'église romane St Hilaire des Trois-Moutiers est la seule rescapée des trois églises du village. Le culte catholique ayant repris, c'est elle qui accueille les paroissiens pour toutes les messes et cérémonies religieuses. Avec sa nef du 11^{ème} siècle, son chœur du 13^{ème} siècle, son clocher tour, ses arcades, elle occupe le centre du bourg depuis 8 siècles. A sa droite, à l'emplacement de l'église actuelle, s'étend le cimetière.

Un document des archives départementales de la Vienne intitulé : « *devis descriptif des démolitions de l'église des Trois-Moutiers* » nous raconte la destruction de cette église romane en 1888. Ce document porte la signature (illisible) de l'architecte qui a supervisé cette démolition, et celle du maire de l'époque Aristide Gigot (Aristide Gigot fut maire des Trois-Moutiers pendant 28 ans, de 1884 à 1912).

Malgré l'absence de documents sur les raisons de cette destruction, on peut cependant avancer quelques hypothèses.

La 1^{ère} raison nous a été fournie par le document de 1817 dont j'ai parlé dans une précédente partie. Il nous a appris que le bâtiment était en cours de rénovation en ce début du 19^{ème} siècle, afin que le culte catholique, interdit pendant la révolution, puisse reprendre dans de bonnes conditions. On réparait la toiture et les nombreux dégâts dus à l'ancien maire M. Tessier. Mais il nous apprend aussi que l'édifice était en très mauvais état. Le manque d'entretien pendant une longue période avait énormément fragilisé l'église dont les « *arcades étaient devenues fragiles et qui étaient très salpêtrées et en danger de ruine* ».

La Barouze passait sous le chœur de l'église et ressortait côté nord où on l'enjambait par un petit pont. L'humidité que cela entraînait a sans doute aussi joué un rôle dans le désir de changement et cela expliquerait que l'on ait construit une butte pour surélever le nouveau bâtiment et ainsi éviter cet inconvénient.

La « 3^{ème} raison est culturelle. Au 19^{ème} siècle, l'art roman n'avait pas la cote. On ne savait pas apprécier sa pénombre, sa simplicité, ses sculptures de diables et de personnages grimaçants qu'on trouvait vulgaires et grossiers. La mode en architecture était au néogothique, plus complexe, plus aérien, plus clair, plus majestueux.

Quelles qu'en soient les raisons, la démolition commence en 1888. Elle n'est pas soudaine et entière, car il faut garantir le culte en attendant que la nouvelle église soit construite. Alors on corstruit en même temps qu'on démolit. « *La démolition de l'église sera effectuée au fur et à mesure des ordres de l'architecte* ». Pour que toutes les cérémonies religieuses restent possibles, une cloison provisoire est établie à l'extrémité de la nef du 11^{ème} siècle, à sa jonction avec la partie du 13^{ème} siècle. L'autel est déplacé pour être mis dans la nef contre cette cloison provisoire. La tour du clocher faisant partie des premières démolitions, les cloches sont descendues et l'une d'elles est établie sur « *un beffroi provisoire à l'emplacement désigné par l'architecte* ». Ainsi pendant que l'on démolit le chœur et le clocher, le culte continue à être assuré dans la nef.

En même temps on commence la construction de la nouvelle église, mais pour cela, il faut d'abord déplacer toutes les tombes du cimetière puisque c'est l'emplacement qui a été choisi pour ce nouveau bâtiment. « *Les ossements et objets trouvés dans les tombes mises à jour par les familles, sont soigneusement recueillis* ». Les croix, les monuments, sont rangés par l'entrepreneur et mis à la disposition des familles qui en sont propriétaires. Sur le terrain plat du cimetière, on érige une butte pour surélever l'édifice, et on laisse une fosse sous le sol du bâtiment dans laquelle on met tous les corps et ossements récupérés. Les ancêtres des habitants des Trois-Moutiers reposent donc sous l'église actuelle.

Les matériaux provenant de la démolition de l'église romane, qui sont reconnus de qualité suffisante par l'architecte sont réemployés dans la nouvelle construction. « *Les arbres conservés autour de l'église seront garantis contre les accidents de la construction* ». Il s'agit des arbres qui agrémentaient le cimetière et qui ont disparu depuis.

Une fois la démolition effectuée et la nouvelle église terminée, le village est totalement transformé en celui que nous connaissons aujourd'hui.

S. Rameix

Bibliographie : « archives départementales de Poitiers »